Annexe 6

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME

ARRONDISSEMENT
ROUEN.

Effectif légal du conseil municipal

COMMUNE : CROIX - MARE

Communes de moins de 1 000 habitants

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :
1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	MR	CARPENTIER Eric	25/08/59	2014	213.
Premier adjoint	Mme	DAMBRY Céline	09/02/81		211.
2nd Adjoint.	MR	GUBRI Christian	07/12/59		216.
3eme Adjoint	MR	COLOMBEL Jean-Sébastien	27/11/88		210.
Conseillère	Mme	PLANQUAIS Pascale	13/04/60	2014	216
Conseillère	Mme	MALANDAIN Élodie	28/04/88	2014	215.
Conseiller	MR	BEUX Thomas.	16/07/88		214
Conseiller	MR	FRESSENCOURT Arnaud.	14/12/69		213
Conseiller	MR	JEGAT Yann.	14/10/75		212
Conseillère	Mme	PIGNÉ Laétitia	30/09/86		210.
Conseiller	MR	CHATELAIN Sylvain	22/02/72	2014	209
Conseillère	Mme	BARRE Karine	01/12/74		209
Conseillère	Mme	SAILLARD Sophie	03/08/66		208
Conseillère	Mme	ANCEL Valérie	17/02/79	2014	204
Conseiller	MR	LEBLOND DU PLOUY Philippe	14/07/74		194

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE CROIXMARE (Seine-Maritime)

Certifié par le maire,
A CROIX - MARE, le 26 mai 2020

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.